



FLASH INFO

M. MAZAURIC quitte ses fonctions de directeur de la CNAF, pour la Cour des Comptes.

Une COG et puis s'en va....

Après la forte mobilisation du 29 juin 2021 et les nombreuses motions envoyées par les Conseils d'Administration des CAF, alors que la COG 2017-2022 prévoyait 2 100 suppressions de postes dont 600 en 2022, la direction de la CNAF a reconnu que les effectifs étaient insuffisants par rapport à la charge de travail. Elle a demandé au ministère d'activer la clause de revoyure.

Monsieur Mazauric est tout fier d'annoncer qu'il a réussi à faire préserver 150 postes et se targue d'avoir infléchi la tutelle. **Ce qu'il ne dit pas, c'est que sans la mobilisation du 29 juin 2021, il n'aurait jamais rien obtenu.**

Ce sont donc 450 postes que la branche famille devra céder en 2022 au lieu des 600 prévus. Victoire toute relative puisqu'il ne s'agit pas d'embauches gagnées mais de postes maintenus.

C'est un petit pas, mais pour la CGT, ce n'est pas suffisant et c'est bien en dessous des besoins réels. Cela ne règlera pas le problème de la charge de travail puisque ces postes sont déjà dans les effectifs actuels

La PFS sature d'appels, les accueils sont de moins en moins accessibles aux allocataires, la connexion à la personne (CALP) va générer de multiples sollicitations et un fort accompagnement, l'intermédiation familiale va se généraliser...

Pour un service public de qualité, des délais de traitement respectés, de meilleures conditions de travail, c'est l'arrêt total des rendus de postes et des embauches supplémentaires pérennes qui sont nécessaires.

Nos revendications sont légitimes. De plus, la complexité des dossiers nécessite une reconnaissance salariale qui doit passer obligatoirement par l'augmentation de la valeur du point à 10€.

Nous devons poursuivre la mobilisation pour obtenir :

- **L'arrêt total des suppressions de postes**
- **Des embauches pérennes**
- **La requalification des CDD en CDI.**
- **L'augmentation de la valeur du point à 10 €**

